



Paiement régul charges copro sur exercice antérieur à l achat

Par **latole35**, le **08/10/2011** à **08:50**

Bonjour,

Mon syndic me relance régulièrement sur le paiement de régularisation de charges concernant un exercice antérieur à la date d'achat de mon appartement.

Dois-je vraiment payer ces charges ? Ne serait-ce pas à l'ancien propriétaire de les régler ?

Merci de votre aide !!

Jérémy